

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 00856

Numéro SIREN : 419 334 586

Nom ou dénomination : PREMIERE PIERRE

Ce dépôt a été enregistré le 28/02/2020 sous le numéro de dépôt 2723

RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE
34070 MONTPELLIER
www.infogreffe.fr

CARRE DROIT - Avocats

150 rue Louis Landi
L'Axiome Bât A
30900 NIMES

V/REF : CM/VF/CL

N/REF : 98 B 856 / 2020-B-2723

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 28/02/2020,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 30/09/2019.

Décision(s) de l'associé unique en date du 06/02/2020

Concernant la société

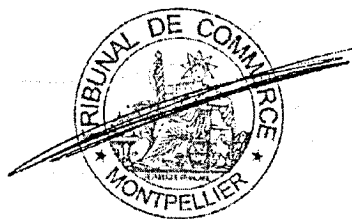
PREMIERE PIERRE
Société à responsabilité limitée
200 avenue Gambetta
34400 Lunel

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2020-B-2723 le 28/02/2020

R.C.S. MONTPELLIER 419 334 586 (98 B 856)

Fait à MONTPELLIER le 28/02/2020,

LE GREFFIER



PREMIERE PIERRE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45euros
Siège social : 200 avenue Gambetta
34400 LUNEL

419 334 586 RCS MONTPELLIER

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 6 FEVRIER 2020

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2019

Affectation du résultat

L'associée unique décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice clos le 30 septembre 2019, se soldant par un bénéfice de 996.588 euros :

- Au compte « autres réserves » 996.588 euros
dont le solde est ainsi porté de 2.747.139 € à 3.743.727 €

L'associé unique prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, que les dividendes suivants ont été distribués au cours des trois derniers exercices :

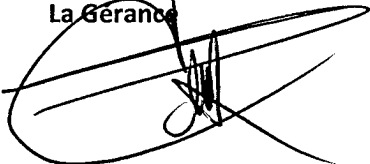
Exercice clos	Montant des revenus distribués	Revenus distribués non éligibles à la réfaction	Revenus distribués éligibles à la réfaction
30.09.2018	/	/	
30.06.2017	/	/	
30.06.2016	100.000 € * 150.000 €	100.000 € * 150.000 €	

* étant précisé que ladite distribution de dividendes a été décidée par les associés en date du 17 octobre 2017 et prélevée sur les réserves.

Vote de l'Associé unique du 6 février 2020

Cette résolution a été adoptée par l'associée unique.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE Exercice de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12
 Adresse de l'entreprise 200 Av Gambetta 34400 LUNEL Exercice de l'exercice précédent * 15

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Numéro SIRET * 4 1 9 3 3 4 5 8 6 0 0 0 2 3 Néant *

				Exercice N clos le <u>31/01/2019</u>		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	4 662	AG	4 662	
	Fonds commercial (I)	AI		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	154 811	AU	151 850	2 961
	Immobilisations en cours	AV		AW		
	Avances et acomptes	AX		AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU	42 210	CV	38 000	4 210
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
Autres immobilisations financières *	BI	57 614	BI		57 614	
TOTAL (II)	BJ	259 297	BK	194 512	64 785	
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN	20 856	BO		20 856
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	4 763	BU		4 763
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	299 628	BY		299 628
	Autres créances (3)	BZ	3 044 089	CA		3 044 089
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD	599 377	CE		599 377
	Disponibilités	CF	612 038	CG		612 038
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	4 778	CI		4 778
	TOTAL (III)	CJ	4 585 528	CK		4 585 528
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	4 844 826	IA	194 512	4 650 314	
Renvois : (1) Dont droit au bail :			CP		(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété :			Stocks :		Créances :	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/>
			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 622...)		DA	7 622
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB	
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	762
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	2 747 139
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	996 588
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
			DL	3 752 112
TOTAL (II)				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DN	
	Avances conditionnées		DN	
			DO	
TOTAL (III)				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
			DR	
TOTAL (III)				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	21 587
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	75 498
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	668 625
	Dettes fiscales et sociales		DY	70 235
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	2 666
	Autres dettes		EA	1 577
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	58 015
			EC	898 202
TOTAL (IV)				
Écarts de conversion passif *		ED		
		EE	4 650 314	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC
			Écart de réévaluation libre	ID
			Réserve de réévaluation (1976)	IE
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	898 202	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	21 587	

③ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)**

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	bien * FD	FE	FF		
		services * FG	1 103 960	FH	FI	1 103 960
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 103 960	FK	FL	1 103 960
	Production stockée *			FM	(42 015)	
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	6	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 061 952
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	563 985	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	4 013	
	Salaires et traitements *			FY	77 682	
	Charges sociales (10)			FZ	20 159	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	3 307
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	669 148	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (II - III)				GG	392 803	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	822 844	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	886	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	823 729	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	197 017	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	197 017	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	626 712	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	1 019 515	

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préarrêté

④

COMPTÉ DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL PREMIERE PIERRE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	46 956	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	46 956	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	709	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	2 022	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	2 731	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)		HI	44 224	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	67 152	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 932 637	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	936 049	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)		HN	996 588	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	6 735
		– Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
P/ SOLDE COMPTE FOURNISSEURS	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	46 956	
P/ SOLDE COMPTE TIERS	709			
P/ SOLDE FILIALES LIQUIDES	2 022			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE										Néant <input type="checkbox"/> *							
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice				Augmentations									
						Commutatives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste									
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ					D8								
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	4 662				KE	KF							
CORPORELLES	Terrains					KG					KH	KI							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ					KK	KL							
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM					KN	KO							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions	Dont Composants	M2		KP					KQ	KR							
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants	M3		KS					KT	KU							
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	93 612				KW	KX							
		Matériel de transport *				KY	679				KZ	LA							
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	59 527				LC	LD 993							
		Emballages récupérables et divers *				LE					LF	LG							
	Immobilisations corporelles en cours						LH					LI	LJ						
	Avances et acomptes						LK					LL	LM						
	TOTAL III						LN	153 818				LO	LP 993						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G					8M	8T						
Autres participations						8U	41 689				8V	8W 521							
Autres titres immobilisés						1P					1R	1S							
Prêts et autres immobilisations financières						1T	57 614				1U	1V							
TOTAL IV						LQ	99 303				LR	LS 521							
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						0G	257 783				0H	0J 1 514							
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions				Régularisation légale * ou évaluation par mise en équivalence									
		par virement de poste à poste				par cessation de des biens ou mises hors services ou résultats d'une mise en équivalence				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice									
		1				2				3									
		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				4													
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN					C0					D0	D7					
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO					LV	4 662				LW	IX 4 662					
CORPORELLES	Terrains			IP					LX					LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ					MA					MB	MC					
		Sur sol d'autrui	IR					MD					ME	MF					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS					MG					MH	MI					
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT					MJ					MK	ML					
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU					MM	93 612				MN	MO 93 612					
		Matériel de transport	IV					MP	679				MQ	MR 679					
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW	613				MS	60 521				MT	MU 60 521					
		Emballages récupérables et divers *	IX					MV					MW	MX					
	Immobilisations corporelles en cours		MY								MZ					NA	NB		
Avances et acomptes		NC								ND					NE	NF			
TOTAL III		IY 613								NG	154 811				NH	NI 154 811			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ					0U					M7	0W				
	Autres participations			I0					0X	42 210				0Y	0Z 1 906				
	Autres titres immobilisés			11					2B					2C	2D				
	Prêts et autres immobilisations financières			12					2E	57 614				2F	2G				
TOTAL IV		13								NJ	99 824				NK	2H 1 906			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14 613								0K	259 297				0L	0M 161 379			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

Exercice N clos le **3 0 0 9 2 0 1 9**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE							Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	4 662	PF		PG		PH	4 662
Terrains			PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD	92 775	QE	671	QF		QG	93 445
	Matériel de transport		QH	251	QI	136	QJ		QK	387
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	55 518	QM	2 500	QN		QO	58 018
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT	
TOTAL III			QU	148 544	QV	3 307	QW		QX	151 850
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	153 206	ØP	3 307	ØQ		ØR	156 512
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5			N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9			Q1	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7			Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5			R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2			S4	
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9			T1	
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8			T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5			U6	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3			V4	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1			W2	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8			W9	
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7			X8	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM					NO	
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU			NV	
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW			NY					NZ	
CADRE C										
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (Article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL PREMIERE PIERRE				Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y		
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX			
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		02	03	04	05		
		9U	9V	9W	9X	38 000	
		06	07	08	09		
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
TOTAL III	7B	38 000	TY	TZ	UA	38 000	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	38 000	UB	UC	UD	38 000	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF			
	- financières		UG	UH			
	- exceptionnelles		UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10		
(1) à détailler sur feuille séparée selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.							

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

Désignation de l'entreprise : SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL	UM	
	Prêts (1) (2)	UP	UR	
	Autres immobilisations financières	UT	UV	
		57 614	57 614	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA		
	Autres créances clients	UX	299 628	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires	VM	241 268
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	111 554
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	
		Divers	VP	
	Groupe et associés (2)	VC	2 688 918	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 350	
	Charges constatées d'avance	VS	4 778	
	TOTAUX		VT	3 406 109
		VU	3 348 496	
		VV	57 614	
RENOUVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD		
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE		
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	21 587	
	à plus d'1 an à l'origine	VH	21 587	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	668 625	
Personnel et comptes rattachés		8C	3 817	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	6 333	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéficiaires	8E		
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	59 100	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	985	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 666	
Groupe et associés (2)		VI	75 498	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	1 577	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L	58 015	
TOTAUX		VY	898 202	
		VZ	898 202	
RENOUVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	VL	

SAGE Experts-comptables, janvier 2019 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont donnés dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/>	Exercice N, clos le : 30/09/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	996 588
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-1 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	2 046	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-1 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	1 003	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	((Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)))		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						Y7	67 152
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIF	WL	824 020	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		824 020
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				Y8
		- imposées au taux de 0 %				ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	207 802	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3		
						WR	2 098 611	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *						WT	1 010 528	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)						WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- imposées au taux de 0 %				WII	
			- imposées au taux de 19 %				WP	
			- imputés sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %						Y6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation))				ZA		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						ZY	
	Majoration d'amortissement *						XD	
	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté et reprises)	K9	Entreprises nouvelles (11 autres)	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 111sexies A)		L5	
	Pôle de compétitivité hauts GICÉ (art. 44 modifié)	L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (11 autres)		PA	
	ZIUCIE (art. 111sexies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 111bis)	1F	Zone franche d'activité (art. 111quaterbis)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sociétés)	PP	Zone de revitalisation locale (art. 111quaterbis)				PC	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)						XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *	X9	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		Z1	830 557	
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage						Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI	257 526	
						XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *						XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	257 526	
						XO		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise SARL PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6		
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	5 060	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Formulaire obligatoire, article 59 A du Code général de l'impôt

Désignation de l'entreprise : SARL - PREMIERE PIERRE		Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	4 64 24 6
	Prélèvements sur les réserves	0E	
	TOTAL I	0F	4 64 24 6
ENGAGEMENTS	AFFECTATIONS		
	Affectations aux réserves		
	- Réserves légales		
	- Autres réserves		
	Dividendes		
	Autres répartitions		
	Report à nouveau		
	(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		
	TOTAL II		4 64 24 6
	Exercice N :		
DETAILS DES POSTES	RENSEIGNEMENTS DIVERS		
	- Engagements de crédit-bail mobilier		YQ 24 800
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS
	- Sous-traitance		YT 434 360
	- Locations, charges locatives et de copropriété		YU 22 853
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YV 21 927
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		YX 84 846
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV 563 985
	- Autres comptes		YV 2 377
IMPOTS ET TAXES	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YV 1 636
	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YX 4 013
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés		YV 186 541
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YV 1 636
	- Montant de la TVA collectée		YV 106 710
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YV 50 264
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *		0W
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt, hors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *		0X
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK
	- Numéro de centre agréé *		ZR
TVA	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise domaniale		RG
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 codifié RH		RI
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JK
	- Plus-values à 0%		JL
	- Plus-values à 19%		JM
	- Plus-values à 15%		JN
	- Plus-values à 19%		JP
	Si vous relevez du régime de groupe: Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH
	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ
	N° SIRET de la société fille		JK
DIVERS	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JL
	- Plus-values à 0%		JM
	- Plus-values à 19%		JN
	- Plus-values à 15%		JO
	- Plus-values à 19%		JP
	Si vous relevez du régime de groupe: Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH
	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ
	N° SIRET de la société fille		JK
	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JL
	- Plus-values à 0%		JM
- Plus-values à 19%		JN	
- Plus-values à 15%		JO	
- Plus-values à 19%		JP	
Si vous relevez du régime de groupe: Indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	
N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	
N° SIRET de la société fille		JK	

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2058-NOT (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).